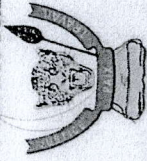


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autcrtité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°195/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat relatif aux vivres ce fin d'année au profit du siège de la Cour des Comptes, conclu avec la Cour des Comptes, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante-cinq mille trois cent trente-quatre, quatre-vingt-deux centimes (USD 55 334,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent quatre-vingt-sept, trente-quatre centimes (USD 387,34), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

